Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900070-20260928-53_2026MAC-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BERRIEN
Département du Finistère - Arrondissement de Châteaulin

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre 2026 à 18h00, le conseil municipal de la commune de Berrien, suivant la convocation du 11 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de Madame Sylvie MANZONI

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents : Mme Sylvie MANZONI, M. Yvan RICHARD, Mme Séverine GELIN M. Marcel COSQUER, M Pascal LE BERRE, Mme Antonia FOISNON, Mme Claire VANDENBULCKE, M. Julien LE HULUDUT, M. Jean-Baptiste GIRAUDEAU, M. Ugo CHEVALIER, Mme Héloïse TARRIT, Mme Bleuenn DENOYER, Mme Sterenn TROADEC, M. David DUPASQUIER

Absents excusés : Mme Sandra TOSSER,
Absent non représenté
Procuration : Mme Sandra TOSSER donne procuration à Mme Sylvie MANZONI

Secrétaire de séance : Mme Héloïse TARRIT

Délibération n°53 - 2026 : Acceptation du fond de concours MAC Monts d'Arrée Communauté

Le Président de la communauté de commune des monts d'Arrée rappelle que la pratique de fonds de concours est prévue à l'article L.5214-16 V du C.G.C.T. Le principe de fonds de concours a été redéfini par l' article 186 de la loi n ° 2006-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Le versement est autorisé sous trois conditions :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer un équipement
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours

- le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Ainsi, des crédits ont été budgétés.

Une commune présente une demande de financement pour l'opération d'investissement suivante :

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900070-20260928-53_2026MAC-DE

Commune de Berrien

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicité (2025)
Acquisition ordinateur portable	1020.00 €		1020.00 €	515 €
Total	1020.00 €		1020.00 €	515 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour, .0 voix contre et 0 abstentions.

- Décide d'accepter le fond de concours

POUR EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,

LE MAIRE
Sylvie MANZONI



Mairie de BERRIEN – 1 rue des écoliers – 29690 BERRIEN
Téléphone : 02 98 99 01 14
Courriel : accueil@berrien.fr